

## **COMMUNE LES PREMIERS SAPINS**

Mairie de Les Premiers Sapins

Nods

25580 LES PREMIERS SAPINS

### **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 12 juillet 2018 à 20h00 Salle des fêtes de Nods**

L'an 2018, le 12 juillet à 20h00, le conseil municipal de la commune Les Premiers Sapins, régulièrement convoqué le 04 juillet 2018 par Pierre-François BERNARD, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Nods.

Etaient présents tous les membres sauf absents excusés : ARBELET KAUFFMANN Marie, BARTHOD MALAT Pierre-Antoine qui donne procuration à Michel SANCEY RICHARD, BERTIN François, BERTIN Philippe, BEY Tiffany, CACHOD Fabrice, CHANEZ Raphaël, COULOT Jean-Pierre, DE SA Emilie, DROZ Christophe, FAIVRE Amandine, GIRET Stéphane qui donne procuration à Isabelle NICOD, GUYOT Anaïs, HUMBERT Alain, JOURNOT Arnaud, MARTINENGI MARANHAS Gloria, MOUROT Denis, MOUROT Stéphanie, PANDOR Irénée, PHILIPPE Romain, ROULLOT Aurélie, SACCOMANI Nathalie, VIENNET Valérie, VOUILLOT Jean-Pierre.

Effectif présent : 28 ; Suffrages exprimés : 30

Le maire demande à ce que soit rajouté à l'ordre du jour les sujets suivants : subvention Fafa pour le terrain de foot de Nods, attribution d'un logement à Vanclans, convention ludothèque et évolution de la bibliothèque.

Madame NICOD Isabelle a été élue secrétaire.

#### **1/ Approbation du compte rendu de conseil municipal.**

Le compte rendu du conseil municipal du 14/06/2018 est approuvé à l'unanimité.

#### **2/ Station d'Épuration (STEP) de Vanclans-Nods : point du dossier.**

Le maire accueille en séance les différents intervenant du dossier : messieurs MICHEL et BONVIN de l'entreprise SCIRPE, attributaire du marché de travaux, monsieur GEHANT du cabinet ANDRE (maîtrise d'œuvre) et monsieur MOUROT Alain de la CCPHD.

Thierry DEFONTAINE fait un point de situation au conseil concernant l'arrêt des travaux au niveau de la STEP de Vanclans-Nods. Il a été constaté lors des premiers travaux de curage que la profondeur de boue est beaucoup plus importante (de 3 à 4 mètres) que ce que les précédentes études laissaient apparaître. Il convient d'analyser les différentes solutions envisagées pour la suite des travaux et à quel surcoût la commune doit s'attendre pour rendre le site compatible aux travaux à faire.

Trois solutions se présentent au conseil afin de sortir de cette impasse :

- Déplacer la STEP sur une autre zone humide à proximité (la commune devra alors compenser cette surface de ZH à hauteur de 200 % en créant une autre ZH).
- Déplacer la STEP hors zone humide (problème de coût, de réseaux, d'éloignement ...).
- Continuer sur le même site en consolidant celui-ci avec l'évacuation de boues et une méthode de « cloutage » des boues (surcoût important).

De plus, un nouveau dossier devra être présenté à la police de l'eau qui souhaite fortement que le dossier avance rapidement.

Au vu de ces éléments, le Maire propose au conseil de continuer sur le chantier actuel en retenant la 3<sup>e</sup> solution et en faisant dans un premier temps des essais de plaque et de cloutage des boues. Ensuite il s'agira de rassembler autour de la table les différents intervenants (commune, maîtrise d'œuvre, financeurs, entreprises) afin de trouver le meilleur compromis en ce qui concerne le surcoût envisagé.

#### **3/ Finances.**

##### **A/Attribution d'une subvention à l'association HACNRV :**

Le Maire expose au conseil que la subvention de 800 € attribuée à l'association HACNRV en 2017 n'a pas été mandatée. Il convient donc de régulariser cette situation.

Après délibération cette proposition est adoptée à l'unanimité.

##### **B/Demande de subvention pour les travaux au terrain de foot de Nods :**

Monsieur le Maire présente le projet de travaux de rénovation des de l'éclairage du terrain de football de Nods pour 2018. Le Maire précise que ces travaux peuvent faire l'objet d'une aide financière de l'Etat, du Département et au titre du Fafa (fond d'aide au football amateur).

L'exposé du Maire entendu, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

➤ D'approuver le projet présenté lors de la séance et s'engage à réaliser en 2018 les travaux dont le montant estimé global de l'opération s'élève à 78 640 € euros H.T soit 94 368 € TTC ;  
Le montant éligible au titre du FAFA concerne l'éclairage LED. Le coût de l'éclairage s'élève à 64 127 € HT

- De solliciter le concours de l'Etat au titre de la DETR (30 % sauf dépenses éclairage) : 3 268 € HT
- De solliciter le concours du département (30 %) : 23 592 € HT
- De solliciter la FFF au titre du FAFA (20 %) : 12 825 € HT
- Adopte le dossier de demande de subvention ;
- Accepte de prendre en charge la partie résiduelle des travaux sur les Fonds libres : 38 955 € HT
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à poursuivre l'ensemble des démarches administratives et financières relatives à cette opération et à signer tout document s'y rapportant.

#### **4/ Patrimoine bâti.**

##### **A/ Attribution de logements sur Vanclans :**

Monsieur le Maire expose au conseil la demande de location de :

Madame YACUBA Victoria, pour le logement T5 situé à :

- 19 rue Notre Dame, Vanclans, 25580 Les Premiers Sapins ; Loyer de 570.37 € ; Charges : 15 €.

Le bail de logement conventionné prendra effet le 15/09/2018.

Après délibération cette proposition est adoptée à l'unanimité.

##### **B/ Etat des lieux des logements communaux :**

Le Maire expose au conseil qu'afin de pouvoir légiférer en cas de dégradation prononcée dans les appartements en location il est proposé de fixer un tarif de pénalité pour les dégradations exagérées sur les murs soit 5€ par trous.

Après délibération cette proposition est adoptée à l'unanimité.

##### **C/ Rénovation du parvis de l'église de Nods : attribution du marché.**

Le Maire expose au conseil que dans le cadre de la rénovation du parvis de l'église de Nods et du mur d'enceinte, et après avis de la commission d'appel d'offres, il est proposé d'attribuer les marchés suivants :

. Reprise de l'entrée de l'église : entreprise PETREMENT MODICA pour un montant de 15 809 € HT.

. Entretien mur d'enceinte : entreprise GUINCHARD aménagement pour un montant de 9 360 € HT.

Après délibération cette proposition est adoptée à l'unanimité.

##### **D/ Maison de repos pour personnes âgées : point du dossier.**

Guy PROUDHON pour SOLIHA présente au conseil les résultats de l'étude technique réalisée par SOLIHA pour l'aménagement d'une maison de village en appartements pour personnes âgées. La structure, la charpente et la toiture de ce bâtiment sont en bon état. Dans ce premier projet, les cellules feraient environ 50 m<sup>2</sup> chacune avec cuisine, salon salle à manger, 1 chambre et une pièce d'eau.

Le débat s'installe et plusieurs questions ressortent : autour de l'habitat partagé, de pièces communes, la comparaison avec du neuf.

La première estimation financière de la réhabilitation de ce bâtiment s'élève à 786 000 € HT.

Après délibération, le conseil donne, à l'unanimité, son accord de principe à la poursuite de l'étude pour l'acquisition de la maison et affiner le projet en termes de structure et de financements.

Un groupe de travail est constitué : Clarisse FAIVRE COURTOT, Pascal GIRARDET, Véronique VOUILLOT, Jean-Marie CHANUDET viennent compléter le groupe déjà existant.

#### **5/ Foncier :**

##### **A/ Vente d'aisance à HautePierre le Chatelet.**

Le Maire propose au conseil une vente d'aisances à HautePierre le Chatelet au prix de 6€ / m<sup>2</sup> pour 230 m<sup>2</sup> cédés à Mme Monique Fortin (pris sur domaine public) et 229 m<sup>2</sup> à M. et Mme Roger Nicod (parcelle AB121 de 58 m<sup>2</sup> et 171 m<sup>2</sup> domaine public).

Après délibération cette proposition est adoptée à la majorité moins une voix contre.

Isabelle NICOD n'a pas participé au vote.

##### **B/ Achat de foncier pour le cimetière de HautePierre le Chatelet :**

Le Maire expose au conseil que dans le cadre des travaux au cimetière de HautePierre le Chatelet, il est proposé l'achat de foncier soit 270 m<sup>2</sup> issus de la parcelle AB93 appartenant à Mme Juliette PICHON au prix de 25€ le m<sup>2</sup>.

Après délibération cette proposition est adoptée à l'unanimité.

##### **C/ Vente d'aisance à Nods :**

Le Maire expose au conseil que suite à la demande de monsieur MOUTARLIER Thomas, et après avis de la commission patrimoine bâti, il est proposé au conseil de lui vendre au tarif de 6€/m<sup>2</sup> les aisances

suivantes : parcelle cadastrée AB n° 82 de 16 m2, parcelle AB n° 97 de 93 m2.

Après délibération cette proposition est adoptée à la majorité moins une voix contre.

#### D/ Achat de foncier à Nods :

Le Maire expose au conseil que dans le cadre de l'aménagement des voies douces à proximité de la MSAP il a été acté avec monsieur COEURDEVEY de lui acheter la parcelle ZL 242 de 186 m2 au prix de 47 € le m2.

Après délibération cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Concernant les ventes et achats d'aisance, il est proposé de constituer un groupe de travail afin d'harmoniser les procédures entre chaque village. Ce groupe est constitué de : Isabelle NICOD, Nicole VIENNET, Patrick MOUROT, Véronique MERCIER, Clarisse FAIVRE COURTOT, Brice HENRIOT, Mickael GAUDUMET, Didier CACHOD, Jean-Marie TARBY, Marie ARBELET KAUFFMANN, Véronique VOUILLOT.

#### 6/ Forêts.

##### A/ Achat d'une parcelle boisée sur Nods.

Le Maire expose au conseil qu'après accord avec monsieur MERCIER Jacques, il est proposé d'acquérir la parcelle boisée ZN 51 de 1 ha 12 a sur la commune déléguée de Nods au prix de 20 500 €.

Après délibération cette proposition est adoptée à l'unanimité.

##### B/ Vente de bois du 20/06 :

Jean-Marie fait part au conseil de la vente de bois qui a eu lieu à Levier :

FC Athose : Parcelles 3 et 4 lot vendu à RHD pour 27 160 €, FC Nods : Parcelle 12 – lot retiré, FC

Vanclans : Parcelle 30 : lot vendu à JuraSciages pour 21 640 €. Soit un total : 48 800 €

Jean-Marie TARBY fait le point également au conseil des parcelles en cours de vente et d'achat.

#### 7/ Ressources humaines.

Le Maire fait part au conseil du recrutement de monsieur DONEY Régis, en tant qu'agent technique polyvalent, à compter du 06/08 pour un CDD de 1 an, afin de remplacer Jean-Claude COULOT qui a fait valoir ses droits à retraite.

#### 8/ Ateliers municipaux.

Le Maire expose au conseil que dans le cadre du remplacement du tracteur de location actuellement utilisé par les ateliers, et dont le contrat arrive à expiration, un groupe de travail a été constitué afin d'étudier la faisabilité de son achat. Ainsi après étude de ce groupe de travail, le maire propose au conseil d'acheter le tracteur John Deere 6100 RC, année 2016, pour un montant de 48 500 € HT à l'entreprise « Terre Comtoise ».

Après délibération cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Une période d'observation jusqu'au 1° trimestre 2019 permettra de savoir s'il est utile de garder un 3° tracteur, auquel cas la revente du tracteur VALTRA sera étudiée. Le déneigement en sous-traitance pour deux villages sera étudié, notamment sur HautePierre le Chatelet avec le Département.

#### 9/ Ludothèque.

Le Maire propose au conseil de passer une convention avec la fédération du Doubs de Familles Rurales afin de préciser les modalités techniques et financières de gestion et d'animation de la Ludothèque itinérante à destination des familles, assistantes maternelles et structures sur la commune. La ludothèque sera présente les 2° et 4° mercredis matin de chaque mois.

La commune versera 2000 € pour la période du 01/09 au 31/12/2018.

Après délibération cette proposition est adoptée à l'unanimité et le conseil autorise le maire à signer la convention (pour une durée d'un an) et tout document afférent à cette affaire.

#### 10/ Aire de covoiturage.

Le Maire fait le point sur le dossier de l'aire de covoiturage suite à la première étude de faisabilité diligentée par la CCPHD et la réunion de travail réunissant la DIREST et le CAUE. Après accord sur l'aménagement permettant d'accroître la capacité à un parking de 50 voitures, une seconde réunion aura lieu avec le Département (STA de Pontarlier).

Après délibération, et à l'unanimité, le conseil adopte le principe de ce projet et autorise le Maire à continuer d'étudier le dossier, notamment en termes de coûts et de subventions attendues.

## 11/ Questions diverses.

- Redevance d'occupation du domaine public : dans le cadre de cette RODP par les réseaux de transport et de distribution d'électricité, la commune touchera en 2018 la somme de 203 € (redevance maximale pour notre strate).
- Par ailleurs le Maire fait état de la réflexion au sujet de la valorisation du site de la Baraque. Après des réunions avec les partenaires des 24 avril et du 30 juin, avec des porteurs de projets, un programme est présenté au conseil. Sont prévus notamment l'accueil d'une résidence d'artistes fin août, un vernissage de l'exposition et des animations grand public le 01 septembre, l'accueil de stagiaires du CPIE pour l'étude de potentiel du bâti en fin d'année et la tenue de la fête des vieux métiers le 30 mai 2019.

Fin de la séance à 22h20.

Le Maire

Pierre-François BERNARD

***Pour le Maire***

***L'Adjoint délégué,***

